

La formation du Bâtiment par le Bâtiment !



L'IFRB, votre partenaire formation!

SECURITE

PERFORMANCE ENERGETIQUE

MARCHES PUBLICS

DIRECTION D'ENTREPRISE

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

ASSURANCE

IFRB Nord Pas de Calais

270 Boulevard Clemenceau – 59707 MARCQ EN BAROEUL Cedex 4 – Tél. 03 20 72 17 15

cdujardin@ffb5962.fr

Siret : 451 074 686 000 10 – Activité enregistrée sous le N° 31 59 06549 59 auprès du Préfet de la région Hauts de France – Ne vaut pas agrément de l'Etat



Version octobre 2022

L'IFRB Nord Pas de Calais a été créé en 2003, à l'initiative de la **Fédération Française du Bâtiment Nord Pas de Calais**, pour laquelle, il développe une offre de service professionnelle en formation continue. Les services de l'IFRB Nord Pas de Calais s'adressent exclusivement aux entreprises du **Bâtiment**. En moyenne, chaque année, 600 stagiaires, de l'ouvrier au chef d'entreprise, bénéficient de l'**expertise** de l'IFRB Nord Pas de Calais.

Nos spécificités

L'offre de formation de l'IFRB est constamment mise à jour pour s'adapter aux besoins des entreprises du bâtiment. L'IFRB propose des formations dans des domaines aussi variés que la sécurité, les marchés publics, le management et la gestion d'entreprise. Nous sommes certifiés par Certibat sur le dispositif FEE Bat RénoVe.

En véritable outil formation de la FFB Nord Pas de Calais, nous proposons des formations pour le bâtiment entre professionnels du bâtiment :

- nous sommes capables de mettre en place des formations correspondants à leurs besoins (développer de nouveaux marchés, respecter les normes en terme de sécurité, ...),
- nous disposons d'un réseau de formateurs nous permettant de proposer des sessions de formation dans des délais très courts pour faire face aux intempéries,
- dès que possible nous délocalisons nos formations au plus près de nos clients
- nous sommes précurseurs dans la mise en place de formations innovantes en nous appuyant sur les études prospectives de la FFB et de son réseau d'experts.

Nos engagements qualités

Pour garantir la qualité des services nous nous engageons auprès de nos clients :

- une écoute active et la connaissance du secteur du bâtiment nous permet de nous assurer de la cohérence entre les produits formation et vos réels besoins,
- nous nous assurons de la compétence et de la qualification de nos formateurs,
- nous évaluons nos formations en fonction d'un objectif défini : **pouvoir utiliser les acquis de la formation dès votre retour au travail.**

L'IFRB Nord Pas de Calais est également certifié Qualiopi sur la catégorie « actions de formation » et certifié Certibat sur le dispositif FEE Bat RénoVe.

Sur 2022 à l'IFRB Nord Pas de Calais , c'est **187 entreprises clientes et 524** stagiaires

468 évaluations ont été saisies :

- ✓ **Notre fierté : 100% de satisfaction globale** et 99% des formés déclarent pouvoir utiliser les acquis de la formation dès leur retour au travail
- ✓ **Sur le dispositif FEE Bat, 90 personnes ont passé le test QCM pour obtenir la mention RGE : 97%** de réussite au 1^{er} passage et **100%** au 2nd passage



Contact

Christine Dujardin
03 20 72 17 15
cdujardin@ffb5962.fr

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
La certification Qualiopi a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



SECURITE

Amiante sous-section 4 - <u>Personnel d'encadrement cumul de fonction</u> – Formation initiale (Activités définies à l'article R4412-1 94Al.2 du code du travail)	P 9
Amiante sous-section 4 - <u>Personnel d'encadrement cumul de fonction</u> – Recyclage (Activités définies à l'article R4412-1 94Al.2 du code du travail)	P 10
Amiante sous-section 4 - <u>Personnel d'encadrement de chantier</u> – Recyclage (Activités définies à l'article R4412-1 94Al.2 du code du travail)	P 11
Amiante sous-section 4 - <u>Personnel d'encadrement technique</u> – Recyclage (Activités définies à l'article R4412-1 94Al.2 du code du travail)	P 11
Amiante sous-section 4 - <u>Personnel Opérateur de chantier</u> – Formation initiale (Activités définies à l'article R4412-1 94Al.2 du code du travail)	P 11
Amiante sous-section 4 – <u>Personnel Opérateur de chantier -Recyclage</u> (Activités définies à l'article R4412-1 94Al.2 du code du travail)	P 12
Travail en hauteur avec utilisation du port du harnais.....	P 13
Attestation d'intervention à proximité des réseaux – AIPR Opérateurs.....	P 14
Attestation d'intervention à proximité des réseaux – AIPR Encadrants.....	P 14
Sauveteur Secouriste du Travail – SST Formation initiale	P 15
Sauveteur Secouriste du Travail – SST Maintien et actualisation des compétences	P 15
Habilitation électrique pour non-électricien..... H0V B0 – formation initiale	P 15
Habilitation électrique pour non-électricien..... BS – formation initiale	P 15
Echafaudages fixes - Montage, démontage, utilisation et vérification journalière Suivant la R408 de la CNAMTS et décret 924-2004 du 1 ^{er} septembre 2004.....	P 16
Echafaudages fixes – Réception, maintenance et vérification Suivant la R408 de la CNAMTS et décret 924-2004 du 1 ^{er} septembre 2004.....	P 16
Echafaudages roulants - Montage, démontage, utilisation et vérification journalière Suivant la R408 de la CNAMTS et décret 924-2004 du 1 ^{er} septembre 2004.....	P 16
Echafaudages fixes et roulants– Montage, démontage et vérification journalière Suivant la R408 de la CNAMTS et décret 924-2004 du 1 ^{er} septembre 2004.....	P 17



PERFORMANCE ENERGETIQUE

Fee Bat Module Réнове

Devenir responsable technique en rénovation énergétique des bâtiments.....P 18



L'IFRB Nord Pas de Calais est habilité Certibat sur le dispositif FEE Bat Réнове

*En amont de la formation, nous vous envoyons **un formulaire de déclaration préalable à renvoyer à Constructys ou au FAF CEA, au moins 15 jours avant le début de la formation***



Formation e learning

DEVENIR RESPONSABLE TECHNIQUE EN RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS.....P 18

Contribue à l'obtention du signe RGE



MARCHÉS PUBLICS

Marchés Public – Formation à distance Savoir bien répondre aux appels d’offre – La réponse DUME.....	P 19
Marchés Public – Formation à distance La dématérialisation des marchés publics.....	P 19
Marchés Public – Formation à distance Maîtriser La dématérialisation des factures avec Chorus Pro	P 19
Marchés Public – Formation à distance La sous traitance et la co traitance.....	P 19
Marchés Public – Formation à distance Réussir son mémoire technique.....	P 20
Marchés Public – Formation à distance Rendre plus attractif son mémoire technique.....	P 20
Marchés Public – Formation à distance La variation des prix dans les marchés publics.....	P 20
Marchés Public – Formation à distance Le compte pro rata.....	P 20
Marchés Public – Formation en présentiel Savoir bien répondre aux appels d’offre – La réponse DUME	P 21
Marchés Public – Formation en présentiel La dématérialisation des marchés publics.....	P 21
Marchés Public – Formation en présentiel Maîtriser la dématérialisation des factures avec CHORUS PRO – Niveau 1	P 21
Marchés Public – Formation en présentiel Maîtriser la dématérialisation des factures avec CHORUS PRO – Niveau 2	P 21
Marchés Public – Formation en présentiel Réussir son mémoire technique.....	P 22
Marchés Public – Formation en présentiel Rendre plus attractif son mémoire technique	P 22
Marchés Public – Formation en présentiel Le compte prorata.....	P 22
Marchés Public – Formation en présentiel La sous traitance et la co traitance.....	P 22
Marchés Public – Formation en présentiel L’exécution financière d’un marché public.....	P 22



DIRECTION D'ENREPRISE Et RESSOURCES HUMAINES

Coaching	
Réduisez vos coûts et optimiser votre organisation grâce aux méthodes Lean.....	P 23
Formation à distance	P 23
Organiser et gérer son temps	P 23
Ressources humaines	
Réussir ses entretiens professionnels.....	P 23
Formation à distance	P 24
Renforcer son rôle de conducteur de travaux.....	P 24
La fiche de paie Bâtiment	
Actualités Paie 2023	P 24
La fiche de paie Bâtiment	P 24
Comprendre la logique d'un bulletin de paie Bâtiment.....	P 24
Management	
Fidéliser et responsabiliser ses collaborateurs par le sens	P 24

PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2023



DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Maîtriser la modification de vos fichiers PDF avec des outils gratuits..... P 25

Travailler en mode collaboratif avec Google – Spécial BTP..... P 25



L'ASSURANCE EN CONSTRUCTION

Les bases de l'assurance en construction.....	P 26
Les actualités jurisprudentielles.....	P 26

SECURITE – AMIANTE

<p style="text-align: center;">Amiante sous-section 4</p> <p>Personnel d'encadrement cumul de fonction – Formation initiale (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)</p> 	DUREE	COÛT
	5 JOURS (35 heures)	1290 €HT/stagiaire
	LIEUX / DATES	
	<p>Arras : Les 22, 23, 24, 30 & 31 mars 2023 Les 19, 20, 21, 27 & 28 avril 2023 Les 24, 25, 26 mai 2023 et 01 & 02 juin 2023 Les 21, 22, 23, 29 & 30 juin 2023 Les 19, 20, 21, 27 & 28 juillet 2023</p> <p>Escaudain : Du 20 au 24 mars 2023 Du 17 au 21 avril 2023 Du 22 au 26 mai 2023 Du 26 au 30 juin 2023</p> <p>Mazingarbe : Du 03 au 07 avril 2023 Du 19 au 23 juin 2023</p> <p>Les Attaques Du 27 au 31 mars 2023</p>	

<p style="text-align: center;">Amiante sous-section 4</p> <p>Personnel d'encadrement cumul de fonction – Formation initiale (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)</p> 	DUREE	COÛT
	5 JOURS (35 heures)	1550 €HT/stagiaire
	LIEUX / DATES	
	<p>Villeneuve d'Ascq : Du 13 au 17 mars 2023 Du 22 au 26 mai 2023 Du 03 au 07 juillet 2023</p>	

SECURITE – AMIANTE (Suite)

<p style="text-align: center;">Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE RECYCLAGE - <u>Personnel d'encadrement cumul de fonction</u> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 JOUR (7 heures)</td> <td>350 €HT/personne</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 JOUR (7 heures)</td> <td>350 €HT/personne</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne
DUREE	COÛT									
1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne									
DUREE	COÛT									
1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne									
LIEUX / DATES										
<p>Arras : Le 14 mars 2023 Le 12 avril 2023 Le 11 mai 2023 Le 09 juin 2023 ou Le 20 juin 2023 Le 11 juillet 2023</p> <p>Escaudain : Le 23 mars 2023 Le 14 avril 2023 Le 15 mai 2023 Le 15 juin 2023 ou Le 29 juin 2023 Le 11 juillet 2023</p> <p>Mazingarbe : Le 15 mai 2023 Le 15 juin 2023 Le 16 juin 2023</p> <p>Les Attaques : Le 30 mars 2023 Le 16 mai 2023 Le 22 juin 2023 Le 20 juillet 2023</p>										
<p style="text-align: center;">Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE RECYCLAGE - <u>Personnel d'encadrement CHANTIER</u> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 JOUR (7 heures)</td> <td>350 €HT/personne</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 JOUR (7 heures)</td> <td>350 €HT/personne</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne
DUREE	COÛT									
1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne									
DUREE	COÛT									
1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne									
LIEUX / DATES										
<p>Escaudain : Le 30 juin 2023</p>										
<p style="text-align: center;">Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE RECYCLAGE - <u>Personnel d'encadrement cumul de fonction</u> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 JOUR (7 heures)</td> <td>380 €HT/personne</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	1 JOUR (7 heures)	380 €HT/personne	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 JOUR (7 heures)</td> <td>380 €HT/personne</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	1 JOUR (7 heures)	380 €HT/personne
DUREE	COÛT									
1 JOUR (7 heures)	380 €HT/personne									
DUREE	COÛT									
1 JOUR (7 heures)	380 €HT/personne									
LIEUX / DATES										
<p>Villeneuve d'Ascq : Le 23 mars 2023 Le 30 mai 2023 Le 13 juillet 2023</p>										

SECURITE – AMIANTE (Suite)

<p style="text-align: center;">Amiante sous-section 4 Personnel Opérateur de chantier – Formation initiale (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)</p> 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 JOURS (14 heures)</td> <td>550 €HT/stagiaire</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	2 JOURS (14 heures)	550 €HT/stagiaire								
DUREE	COÛT												
2 JOURS (14 heures)	550 €HT/stagiaire												
<p style="text-align: center;">Amiante sous-section 4 Personnel Opérateur de chantier – Formation initiale (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)</p> 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 JOURS (14 heures)</td> <td>710 €HT/stagiaire</td> </tr> <tr> <th colspan="2">LIEUX / DAES</th> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p>Arras : Mars 2023 : 06 & 07 – 09 & 10 – 16 & 17 Avril 2023 : 03 & 04 – 06 & 07 Mai 2023 : 02 & 03 – 09 & 10 – 15 & 16 – 22 & 23 Juin 2023 : 05 & 06 – 12 & 13 – 15 & 16 – 27 & 28 Juillet 2023 : 03 & 04 – 06 & 07 – 13 & 13 – 24 & 25</p> <p>Escaudain : Mars 2023 : 06 & 07 – 20 & 21 Avril 2023 : 03 & 04 – 11 & 12 Mai 2023 : 02 & 03 – 15 & 16 – 30 & 31 Juin 2023 : 12 & 13 – 26 & 27 Juillet 2023 : 17 & 18 – 31/07 & 01/08</p> <p>Mazingarbe : Les 23 & 24 mars 2023 Les 11 & 12 avril 2023 Les 02 & 03 mai 2023 Les 05 & 06 juin 2023 Les 20 & 21 juillet 2023</p> <p>Les Attaques : Les 27 & 28 mars 2023 Les 13 & 14 avril 2023 Les 02 & 03 mai 2023 – Les 30 & 31 mai 2023 Les 19 & 20 juin 2023 Les 17 & 18 juillet 2023</p> </td> </tr> <tr> <th colspan="2">LIEUX / DAES</th> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p>Villeneuve d'Ascq : Les 06 & 07 mars 2023 Les 26 & 27 juin 2023</p> </td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	2 JOURS (14 heures)	710 €HT/stagiaire	LIEUX / DAES		<p>Arras : Mars 2023 : 06 & 07 – 09 & 10 – 16 & 17 Avril 2023 : 03 & 04 – 06 & 07 Mai 2023 : 02 & 03 – 09 & 10 – 15 & 16 – 22 & 23 Juin 2023 : 05 & 06 – 12 & 13 – 15 & 16 – 27 & 28 Juillet 2023 : 03 & 04 – 06 & 07 – 13 & 13 – 24 & 25</p> <p>Escaudain : Mars 2023 : 06 & 07 – 20 & 21 Avril 2023 : 03 & 04 – 11 & 12 Mai 2023 : 02 & 03 – 15 & 16 – 30 & 31 Juin 2023 : 12 & 13 – 26 & 27 Juillet 2023 : 17 & 18 – 31/07 & 01/08</p> <p>Mazingarbe : Les 23 & 24 mars 2023 Les 11 & 12 avril 2023 Les 02 & 03 mai 2023 Les 05 & 06 juin 2023 Les 20 & 21 juillet 2023</p> <p>Les Attaques : Les 27 & 28 mars 2023 Les 13 & 14 avril 2023 Les 02 & 03 mai 2023 – Les 30 & 31 mai 2023 Les 19 & 20 juin 2023 Les 17 & 18 juillet 2023</p>		LIEUX / DAES		<p>Villeneuve d'Ascq : Les 06 & 07 mars 2023 Les 26 & 27 juin 2023</p>	
DUREE	COÛT												
2 JOURS (14 heures)	710 €HT/stagiaire												
LIEUX / DAES													
<p>Arras : Mars 2023 : 06 & 07 – 09 & 10 – 16 & 17 Avril 2023 : 03 & 04 – 06 & 07 Mai 2023 : 02 & 03 – 09 & 10 – 15 & 16 – 22 & 23 Juin 2023 : 05 & 06 – 12 & 13 – 15 & 16 – 27 & 28 Juillet 2023 : 03 & 04 – 06 & 07 – 13 & 13 – 24 & 25</p> <p>Escaudain : Mars 2023 : 06 & 07 – 20 & 21 Avril 2023 : 03 & 04 – 11 & 12 Mai 2023 : 02 & 03 – 15 & 16 – 30 & 31 Juin 2023 : 12 & 13 – 26 & 27 Juillet 2023 : 17 & 18 – 31/07 & 01/08</p> <p>Mazingarbe : Les 23 & 24 mars 2023 Les 11 & 12 avril 2023 Les 02 & 03 mai 2023 Les 05 & 06 juin 2023 Les 20 & 21 juillet 2023</p> <p>Les Attaques : Les 27 & 28 mars 2023 Les 13 & 14 avril 2023 Les 02 & 03 mai 2023 – Les 30 & 31 mai 2023 Les 19 & 20 juin 2023 Les 17 & 18 juillet 2023</p>													
LIEUX / DAES													
<p>Villeneuve d'Ascq : Les 06 & 07 mars 2023 Les 26 & 27 juin 2023</p>													

SECURITE – AMIANTE (Suite)

<p>Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE Personnel Opérateur de chantier (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)</p> 	<p>DUREE</p>	<p>COÛT</p>
	<p>1 JOUR (7 heures)</p>	<p>350 €HT/personne</p>
	<p>LIEUX / DATES</p>	
	<p>Arras : Le 13 mars 2023 ou Le 27 mars 2023 Le 17 avril 2023 Le 04 mai 2023 ou Le 29 mai 2023 Le 08 juin 2023 ou Le 19 juin 2023 Le 10 juillet 2023 ou Le 17 juillet 2023</p> <p>Escaudain : Le 08 mars 2023 ou le 22 mars 2023 Le 13 avril 2023 Le 17 mai 2023 Le 14 juin 2023 ou Le 28 juin 2023 Le 10 juillet 2023 ou Le 19 juillet 2023</p> <p>Mazingarbe : Le 16 mai 2023 Le 24 mai 2023 Le 07 juin 2023 Le 08 juin 2023 Le 09 juin 2023 Le 14 juin 2023</p> <p>Les Attaques : Le 29 mars 2023 Le 15 mai 2023 Le 21 juin 2023 Le 19 juillet 2023</p>	
<p>Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE Personnel Opérateur de chantier (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)</p> 	<p>DUREE</p>	<p>COÛT</p>
	<p>1 JOUR (7 heures)</p>	<p>380 €HT/stagiaire</p>
	<p>LIEUX / DAES</p>	
	<p>Villeneuve d'Ascq : Le 04 avril 2023 Le 21 juin 2023</p>	

SECURITE – TRAVAUX EN HAUTEUR

<p>Travaux en hauteur - Port du harnais en sécurité SECURITE - PREVENTION</p>	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	180 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>Cuincy : Le 06 avril 2023 Le 04 mai 2023 Le 01 juin 2023</p> <p>Avelin Le 15 mars 2023 Le 19 avril 2023 Le 15 mai 2023 Le 21 juin 2023</p>		

SECURITE - AIPR

<p>Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Personnel Opérateur</p> <p>AIPR Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	210 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>Cuincy : Sur demande</p>		

<p>Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Personnel Encadrant</p> <p>AIPR Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	210 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>Cuincy : Sur demande</p>		

SECURITE – SECOURISME – HABILITATION ELECTRIQUE

<p>Sauveteur Secouriste du Travail Formation initiale</p> 	DUREE	COÛT
	2 JOURS (14 heures)	210 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>Avelin : Les 30 & 31 mars 2023 Les 22 & 23 mai 2023</p>		
<p>Sauveteur Secouriste du Travail Maintien et Actualisation des Compétences (Recyclage)</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	150 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>Avelin : Le 09 mars 2023 Le 10 mars 2023 Le 11 avril 2023 Le 26 mai 2023</p>		

<p>Habilitation électrique H0 – B0 – H0V Formation initiale</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	150 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>Avelin :</p>		
<p>Habilitation électrique BS Formation initiale</p> 	DUREE	COÛT
	2 JOURS (14 heures)	290 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>Avelin :</p>		

SECURITE - ECHAFAUDAGE

<p>Echafaudages fixes (Montage, démontage et utilisation) Suivant la R408 de la Cnamts et décret 924-2004 du 1/09/2004</p> 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 JOURS (14 heures)</td> <td>450 €HT/personne</td> </tr> <tr> <td>3 JOURS (21 heures)</td> <td>675 €HT/personne</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	2 JOURS (14 heures)	450 €HT/personne	3 JOURS (21 heures)	675 €HT/personne	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 JOUR (7 heures)</td> <td>225 €HT/personne</td> </tr> <tr> <td>2 JOURS (14 heures)</td> <td>550 €HT/stagiaire</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	1 JOUR (7 heures)	225 €HT/personne	2 JOURS (14 heures)	550 €HT/stagiaire
DUREE	COÛT													
2 JOURS (14 heures)	450 €HT/personne													
3 JOURS (21 heures)	675 €HT/personne													
DUREE	COÛT													
1 JOUR (7 heures)	225 €HT/personne													
2 JOURS (14 heures)	550 €HT/stagiaire													
<p>Echafaudages fixes (Réception maintenance et vérification) Suivant la R408 de la Cnamts et décret 924-2004 du 1/09/2004</p> 	<p style="text-align: center;">LIEUX / DATES</p>													
<p>Echafaudages roulants (Montage, démontage et utilisation)</p>	<p style="text-align: center;">DUREE</p>	<p style="text-align: center;">COÛT</p>												

Suivant la R408 de la Cnamts et décret 924-2004 du 1/09/2004 	2 JOURS (14 heures)	450 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
	Cuincy : (dispositif CARSAT) : Les 15 & 16 mars 2023 Les 19 & 20 avril 2023 Les 22 & 23 mai 2023 Avelin : Les 27 & 28 avril 2023 Les 29 & 30 juin 2023	

Echafaudages fixes et roulants (Montage, démontage et utilisation) Suivant la R408 de la Cnamts et décret 924-2004 du 1/09/2004 	DUREE	COÛT
	3 JOURS (21 heures)	675 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
Avelin :		

Performance énergétique

<p>FEE BAT MODULE RENOVE</p> <p><u>DEVENIR RESPONSABLE TECHNIQUE EN RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS</u></p> <p>Contribue à l'obtention du signe</p>    <p><i>L'IFRB Nord Pas de Calais est habilité Certibat sur le dispositif FEE Bat Rénove</i></p> <p>Prise en charge :</p> <p>Entreprises adhérentes à CONSTRUCTYS : 100% financé Gérants non-salariés : FAFCEA 100% financé si inscription au registre de métiers depuis au moins 1 an</p> <p>Autres entreprises : Se reporter aux prises en charge habituelles de votre OPCO</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 JOURS (21 heures)</td> <td>660 €HT/personne</td> </tr> </tbody> </table>	DUREE	COÛT	3 JOURS (21 heures)	660 €HT/personne
DUREE	COÛT				
3 JOURS (21 heures)	660 €HT/personne				
<p>Formation E LEARNING</p> <p><u>DEVENIR RESPONSABLE TECHNIQUE EN RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS</u></p> <p>Contribue à l'obtention du signe</p>  <p>1 heure de présentation en classe virtuelle avec un formateur Accès personnalisé et illimité à la plateforme 360° Learning pendant 1 mois</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DUREE</th> <th>COÛT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 JOURS (21 heures)</td> <td>499 €HT/personne</td> </tr> </tbody> </table> <p>LIEUX / DATES</p> <p><u>Marcq en Baroeul</u> Les 06, 07 & 08 mars 2023 Les 03, 04 & 05 avril 2023 Les 30 & 31 mai et 1^{er} juin 2023</p> <p><u>Valenciennes</u> Les 14, 15 & 16 mars 2023 (yg) Les 03, 04 & 05 avril 2023</p> <p><u>Loos en Gohelle</u> Les 20, 21 & 22 février 2023 Les 26, 27 & 28 juin 2023</p> <p><u>Coquelles</u> Les 20, 21 & 22 mars 2023 Les 05, 06 & 07 juin 2023 (yg) Les 10, 11 & 12 juillet 2023</p> <p><u>Sur demande</u></p>	DUREE	COÛT	3 JOURS (21 heures)	499 €HT/personne
DUREE	COÛT				
3 JOURS (21 heures)	499 €HT/personne				

Marchés publics – FORMATION A DISTANCE

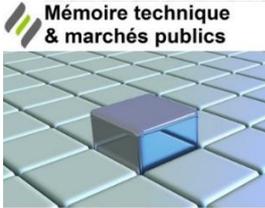
Classe virtuelle : 2 x 3h30 (sur une journée)

<p>APPEL D'OFFRES Savoir bien répondre aux appels d'offre – DUME</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	300 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
	Mercredi 15 mars 2023 Lundi 03 avril 2023	
<p>APPEL D'OFFRES La Dématérialisation des Marchés Publics</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	300 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
	Lundi 03 avril 2023	
<p>APPEL D'OFFRES Maîtriser la dématérialisation des factures avec CHORUS PRO</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	300 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
	<p>NIVEAU 1 : Lundi 20 mars 2023</p> <p>NIVEAU 2 : (perfectionnement) Vendredi 07 avril 2023 (facture électronique avec ou sans Maîtrise d'œuvre) spécial BTP</p>	
<p>APPEL D'OFFRES La sous traitance et la co traitance</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	300 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
	Vendredi 10 mars 2023 Vendredi 14 avril 2023	

PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2023

Marchés publics – **FORMATION A DISTANCE**

Classe virtuelle : 2 x 3h30 (sur une journée)

<p align="center">APPEL D'OFFRES Réussir son mémoire technique</p>  <p align="center">Différenciez-vous</p>	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	300 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
Lundi 27 mars 2023		
<p align="center">APPEL D'OFFRES Rendre plus attractif son mémoire technique</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	300 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
Mardi 11 avril 2023		
<p align="center">APPEL D'OFFRES Variation de prix dans les Marchés Publics</p> 	DUREE	COÛT
	0,5 JOUR (3,5 heures)	170 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p align="center">APPEL D'OFFRES Le compte prorata</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOURS (7 heures)	300 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
Vendredi 24 mars 2023 Lundi 17 avril 2023		

PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2023

Marchés publics – FORMATION EN PRESENTIEL

<p>APPEL D'OFFRES Bien savoir répondre aux appels d'offre : la réponse DUME</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	390 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p><u>Marcq en Baroeul</u> Jeudi 27 avril 2023</p>		
<p>APPEL D'OFFRES La dématérialisation des marchés publics</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	390 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p><u>Marcq en Baroeul</u> Vendredi 28 avril 2023</p>		
<p>APPEL D'OFFRES Maîtriser la dématérialisation des factures avec CHORUS PRO – Niveau 1</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	390 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p><u>Marcq en Baroeul</u></p>		
<p>APPEL D'OFFRES CHORUS PRO – Niveau 2</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	390 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p><u>Marcq en Baroeul</u></p>		

Marchés publics – FORMATION EN PRESENTIEL

<p align="center">APPEL D'OFFRES Réussir son mémoire technique</p> 	<p align="center">DUREE</p> <p>1 JOUR (7 heures)</p>	<p align="center">COÛT</p> <p>390 €HT/personne</p>
<p align="center">LIEUX / DATES</p> <p><u>Marcq en Baroeul</u></p>		
<p align="center">APPEL D'OFFRES Rendre plus attractif son mémoire technique</p> 	<p align="center">DUREE</p> <p>1 JOUR (7 heures)</p>	<p align="center">COÛT</p> <p>390 €HT/personne</p>
<p align="center">LIEUX / DATES</p> <p><u>Marcq en Baroeul</u></p>		
<p align="center">APPEL D'OFFRES Le compte prorata</p> 	<p align="center">DUREE</p> <p>1 JOUR (7 heures)</p>	<p align="center">COÛT</p> <p>390 €HT/personne</p>
<p align="center">LIEUX / DATES</p> <p><u>Marcq en Baroeul</u> Jeudi 06 avril 2023</p>		
<p align="center">APPEL D'OFFRES La sous traitance et la co traitance</p> 	<p align="center">DUREE</p> <p>1 JOUR (7 heures)</p>	<p align="center">COÛT</p> <p>390 €HT/personne</p>
<p align="center">LIEUX / DATES</p> <p><u>Marcq en Baroeul</u> Mardi 07 mars 2023</p>		
<p align="center">APPEL D'OFFRES L'exécution financière d'un marché public</p> 	<p align="center">DUREE</p> <p>1 JOUR (7 heures)</p>	<p align="center">COÛT</p> <p>390 €HT/personne</p>
<p align="center">LIEUX / DATES</p> <p><u>Marcq en Baroeul</u></p>		

Direction d'entreprise

<p>COACHING Réduisez vos coûts, et optimisez votre organisation grâce aux méthodes <u>Lean</u></p> 	DUREE	COÛT
	40 heures	5 500 €HT
	LIEUX / DATES	
<p>Sur votre site, chantier, Coaching personnalisé individualisé ou de groupe sous forme de séances de 2 à 4 heures</p>		

<p>MANAGEMENT – Formation à distance Organiser et gérer son temps 7 ateliers zoom de 2h30</p> 	DUREE	COÛT
	2 JOURS (14 heures)	570 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>« Organiser son travail et gérer son temps » : 14 heures, réparties en 7 ateliers Zoom de 10h à 12h, tous les mercredis de la Semaine 17 à la semaine 23 (à partir du mercredi 27 avril 2022 jusqu'au mercredi 08 juin 2022)</p>		

<p>ENTRETIENS PROFESSIONNELS Réussir ses entretiens professionnels</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7heures)	220 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>Marcq en Baroeul : Le mardi 07 mars 2023 Le mardi 23 mai 2023</p>		

<p>COMMUNICATION – Formation à distance Renforcer son rôle de Conducteur de travaux ou de Chef d'entreprise</p> 	DUREE	COÛT
	2 JOURS (14heures)	570 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p>« Renforcer son rôle de conducteur de travaux » Mercredi 15/03 – 22/03 – 29/03 – 05/04 + atelier Retour sur expériences le 03/05/2023</p> <p>14 heures, réparties en 5 ateliers Zoom de 9h à 12h, tous les mercredis de la Semaine 15 à la semaine 18</p>		

<p>ACTUALITES PAIE 2023 Appliquer les nouvelles valeurs et lois sur le bulletin de salaire</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR : 7 heures	390 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p><u>Marcq en Baroeul</u> : Le 16 mars 2023</p>		

<p>LA PAIE AU QUOTIDIEN Comprendre la logique d'un bulletin de paie du Bâtiment</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR : 7 heures	390 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p><u>Marcq en Baroeul</u> : Le 17 mars 2023</p>		

<p>MANAGEMENT Fidéliser et responsabiliser ses collaborateurs par le sens</p> 	DUREE	COÛT
	12,5 heures	630 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
<p><u>Marcq en Baroeul</u> : 5 ateliers de 2h30 + repas inclus</p>		

Développement numérique

<p>LOGICIEL</p> <p>Maîtriser la modification de vos fichiers PDF avec des outils gratuits (En Distanciel)</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	300 €HT/personne
	LIEUX / DATES	

<p>LOGICIEL</p> <p>Travailler en mode collaboratif avec Google – Spécial BTP</p> 	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	300 €HT/personne
	LIEUX / DATES	
En distanciel :		

L'assurance en construction

<p>Les bases de l'assurance en construction</p> 	<p>DUREE</p>	<p>COÛT</p>
	<p>1 JOUR (7 heures)</p>	<p>390 €HT/personne</p>
	<p>LIEUX / DATES</p>	
	<p>MARCQ EN BAROEUL : Le 14 mars 2023</p>	
<p>L'assurance en construction Les actualités jurisprudentielles</p> 	<p>DUREE</p>	<p>COÛT</p>
	<p>1 JOUR (7 heures)</p>	<p>390 €HT/personne</p>
	<p>LIEUX / DATES</p>	
	<p>MARCQ EN BAROEUL : Le 15 mars 2023</p>	

Conditions générales de vente au 2 Juillet 2020

Présentation

L'IFRB Nord Pas de Calais, dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 31590654959 auprès du préfet du Nord et dont le siège social est établi à MARCQ EN BAROEUL (59). IFRB Nord Pas de Calais développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude. L'ensemble des prestations de l'IFRB Nord Pas de Calais est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle à l'entreprise. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation (ou à l'OPCA désigné par le Client). Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi. Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Prestataire.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué avant le 1^{er} jour de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Conditions d'annulation et de report

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Si l'annulation nous est communiquée au moins quatorze jours calendaires avant la session, il n'y aura aucune indemnité à verser.
- Si l'annulation nous est communiquée moins de quatorze jours calendaires avant la session, 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

En cas de force majeure justifiée (maladie, accident,...) les indemnités compensatrices dues par le client pourront être réduites à 30 % des honoraires relatifs à la session.

Remplacement

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCO pour la prise en charge de la formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard deux jours avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Modalités financières

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Le règlement des actions de formation interentreprise est à effectuer, à la signature de la convention de formation, comptant, sans escompte. Toute facture est payable à réception, sans escompte. Le règlement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre du Prestataire.

Toute somme impayée à la date indiquée sur la facture portera les intérêts équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqués à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif (loi 2008-776 du 4 août 2008). Pour les clients professionnels ressortissant aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement ouvre droit à l'égard du créancier à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, l'entreprise peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. En cas de retard de paiement, il sera appliqué une pénalité au taux de 10% ainsi que des intérêts moratoires au taux de 5% par mois.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Facturation :

Formation interentreprise / intraentreprise : À l'issue de l'action de formation, une facture sera adressée au Client (ou à l'OPCO désigné par le Client).

Contrat de formation professionnelle : A l'expiration du délai de rétractation, un acompte de 30% maximum du montant de la formation sera versé par le Client. Le solde sera facturé conformément à l'échéancier de paiement prévu au contrat. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client rompt le contrat, les prestations effectivement dispensées seront facturées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Prestation d'étude : Toute prestation d'étude fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par le Prestataire.

Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande.

Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par Le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive.

Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle.

Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

Communication

Sous réserve du respect des dispositions de l'article « Confidentialité », le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

Différends

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce compétent du siège du Prestataire.

IFRB Nord Pas de Calais

270 Boulevard Clemenceau – 59707 MARCQ EN BAROEUL Cedex 4 – Tél. 03 20 72 17 15

Siret : 451 074 686 000 10 – Activité enregistrée sous le N° 31 59 06549 59 auprès du Préfet de la région Hauts de France – Ne vaut pas agrément de l'Etat



Contact

Christine Dujardin
03 20 72 17 15
cdujardin@ffb5962.fr



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION